

Bilan de compétences Béziers Formation

Charte éthique et Déontologique

Charte d'engagement réciproque

Cette charte éthique et déontologique établit les valeurs et les obligations de Béziers Formation envers ses bénéficiaires, fixant des normes minimales de déontologie, de pratiques, et de performances professionnelles.

1. Principes généraux sur la démarche du bilan de compétences

- La démarche du bilan de compétences est un engagement de Béziers Formation fondé sur le respect, l'honnêteté, la neutralité, et la confidentialité (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).
- Les professionnels de Béziers Formation s'engagent à traiter rapidement les demandes d'information sur le bilan de compétences.
- La démarche du bilan doit inclure les trois phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).
- Le bilan de compétences de Béziers Formation est une prestation personnalisée, adaptée aux besoins de la personne en termes de durée, d'outils, et de méthodologies.
- Béziers Formation s'engage à utiliser des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés.
- Béziers Formation respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.
- La nature et la teneur des investigations menées doivent avoir un lien direct avec l'objet du bilan de compétences du bénéficiaire.
- Le bilan proposé par Béziers Formation doit :
- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation ;
- Engager le bénéficiaire dans la démarche et le conduire à être acteur de son bilan ;
- Se concrétiser par la remise d'un document de synthèse confidentiel ;
- Se conclure par une évaluation de la qualité de la prestation avec le bénéficiaire.